

MOYENNE TRIMESTRIELLE À LA STATION LÉGALE HORNE

3^e trimestre

16 mars 2024 au 15 décembre 2024

Chaque trimestre, la Fonderie Horne publie la moyenne des résultats enregistrés à la station légale Horne, ainsi qu'à toutes ses autres stations situées dans le périmètre urbain de Rouyn-Noranda.

Au terme du troisième trimestre (16 mars au 15 décembre 2024), la moyenne de la concentration d'arsenic mesurée à la station légale Horne, située à la limite de notre propriété, est de **42,2 ng/m³**. Pour le cadmium et le plomb, les moyennes au terme du troisième trimestre sont respectivement de **8,5 ng/m³** et **193,7 ng/m³**.

Et qu'en est-il des résultats aux autres stations d'échantillonnage ?

On peut remarquer que les concentrations dans l'air ambiant diminuent rapidement plus on s'éloigne de la limite de la propriété. En effet, outre la station légale Horne, les autres stations présentent toutes des résultats de concentration moyenne pour l'arsenic sous les 15 ng/m³, soit la cible annuelle à atteindre à la station légale Horne au terme de l'autorisation ministérielle actuellement en vigueur.

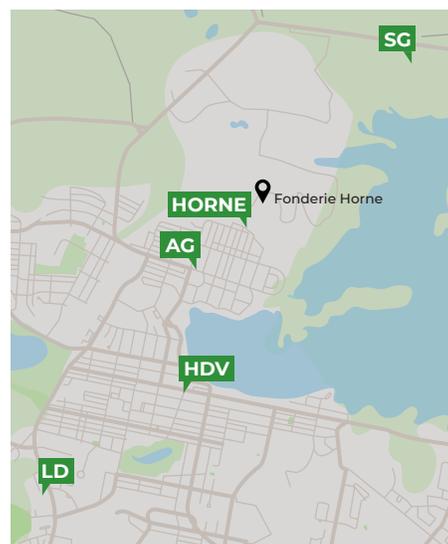
Mise en fonction de notre nouvelle station d'échantillonnage

Les travaux pour notre nouvelle station d'échantillonnage d'air ambiant, installée près de la voie de contournement sur le chemin du Golf Noranda, ont été complétés et celle-ci est fonctionnelle depuis le 27 novembre dernier.

Cette station additionnelle permet la surveillance et l'analyse des concentrations dans l'air ambiant au nord de la fonderie. Les données sont disponibles pour consultation directement sur le site web de la Fonderie Horne (fonderiehorne.ca). Pour plus d'information, nous vous invitons à visiter notre page web : [Nos projets transitoires et d'optimisation](#)



FONDERIE
HORNE
GLENCORE



STATIONS D'ÉCHANTILLONNAGE

RÉSULTATS EN ARSENIC –
3^e TRIMESTRE
(16 mars au 15 décembre 2024)

STATION HORNE

42,2 ng/m³

ARÉNA GLENCORE (AG)

9,0 ng/m³

HÔTEL DE VILLE (HDV)

6,0 ng/m³

LAITERIE DALLAIRE (LD)

3,9 ng/m³

*STATION DU GOLF (SG)

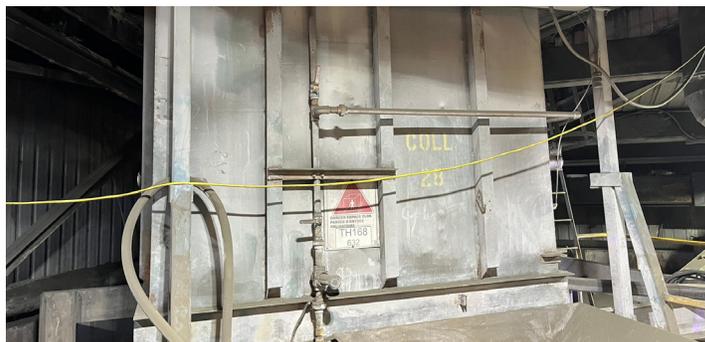
0,3 ng/m³

*Résultat depuis le 1^{er} décembre 2024

AMÉLIORATIONS APPORTÉES À NOS DÉPOUSSIÉREURS

Les initiatives de notre plan de réduction des émissions atmosphériques se poursuivent alors que des travaux d'amélioration ont été réalisés sur 9 de nos dépoussiéreurs afin d'optimiser leur performance. Ces travaux ont été effectués tout au long de l'année 2024 et marquent un pas de plus dans nos efforts pour intégrer des solutions durables à nos opérations.

Les principales améliorations apportées consistent en la modernisation d'équipements, l'ajout de sondes de poussières et le remplacement des médias filtrants en polyester par des médias en téflon hautement performants. Ces interventions contribuent à une meilleure capacité de filtration des poussières, à une surveillance à distance des risques de fuites pour une réactivité accrue et à une plus grande durabilité des équipements.



ZONE TAMPON : SUIVI SUR L'ACQUISITION DES PROPRIÉTÉS

Le Plan d'action gouvernemental dans lequel s'inscrit le projet de zone tampon prévoit la relocalisation progressive des propriétaires et locataires visés du secteur du quartier Notre-Dame de façon à permettre l'aménagement d'une zone tampon entre la Fonderie Horne et une section du quartier. La mise en place de la zone tampon vise notamment à créer une distance séparatrice entre les activités de la Fonderie Horne et le tissu urbanisé. Pour ce faire, le Plan d'action prévoit l'acquisition de gré à gré par Glencore Canada des bâtiments, terrains et immeubles situés dans la zone tampon, le tout aux frais de Glencore.

Une aide financière pour soutenir la relocalisation des citoyennes et des citoyens visés par le biais de deux programmes d'aide financière est également disponible; l'un pour les locataires et l'autre pour les propriétaires. Ces programmes sont pris en charge par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Pour plus d'information à ce sujet : [Plan d'action gouvernemental pour soutenir Rouyn-Noranda | Gouvernement du Québec](#)

En date du
15 janvier 2025,
36 bâtiments et
terrains ont été
acquis, soit 44 % des
propriétés visées par
la zone tampon.

Le Protocole d'acquisition des immeubles visés par la zone tampon est disponible sur notre site internet fonderiehorne.ca

POUR TOUTES QUESTIONS EN LIEN AVEC LE RACHAT DES PROPRIÉTÉS,
CONTACTEZ NOTRE BUREAU DE RELATIONS AVEC LA COMMUNAUTÉ



819 762-7764 poste 2002



infocommunaute@glencore.ca



46, 7^e Rue



CALCUL DE LA MOYENNE TRIMESTRIELLE

La moyenne trimestrielle pour le troisième trimestre est calculée du 16 mars au 15 décembre 2024. Les échantillons sont récoltés sur une période de 24 heures, tous les deux jours. Les valeurs obtenues sont ensuite additionnées puis divisées par le nombre total d'échantillons récoltés au cours de la période. Les valeurs journalières fluctuent notamment en fonction :

Des conditions météorologiques

si le vent souffle dans la direction de l'analyseur pour un plus grand nombre d'heures alors une plus haute valeur est attendue, c'est pourquoi la station de mesure a été installée dans le corridor des vents dominants à la limite de la propriété pour mesurer la valeur trimestrielle la plus élevée.



De la complétion des projets

les projets mis en œuvre dans les dernières années permettent de réduire les émissions à la source, par conséquent même si les vents soufflent pour le même temps dans la direction de l'analyseur une plus faible valeur sera mesurée par rapport aux données historiques.



2024

PARAMÈTRES	Q3 (ng/m ³) 16 mars au 15 décembre 2024	NORME ANNUELLE (ng/m ³) 16 mars 2024 au 15 mars 2025
ARSENIC	42,2	45
CADMIUM	8,5	9
PLOMB	193,7	350
NICKEL (PM10)	6,4	20
BÉRYLLIUM	0,050	0,4
ANTIMOINE	3,5	170
THALLIUM	0,6	250
VANADIUM	0,5	1 000